

LE 19 JUIN 2006

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations,
lundi, le 19 juin 2006 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller

3114-190606 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que
l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

Les sujets traités sont :

- Suivi sur le dossier de la rue des Érables
- Suivi sur le dossier de la rue de l'Érablière
- Lettre de la Ville concernant les résidents du Chemin de la Rivière et plus particulièrement le terrain de la Ville

CORRESPONDANCE

. Aucune

RAPPORTS

. C.C.U
. Procès-verbal du 12 juin 2006

3115-190606 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2006**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement
d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2006.

3116-190606 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2006**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 12 juin 2006.

3117-190606 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 600767 à 600802	39 402,32 \$
. Numéros 600803 à 600809	42 071,40 \$

3118-190606 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LES SERVICES D'ARCHITECTES**

ATTENDU que le 15 mai 2006, par la résolution #3074-150506, le conseil a procédé à la nomination d'un comité de sélection pour les appels d'offres et il a invité 2 firmes d'architectes à soumissionner pour la préparation des plans et devis pour la construction du chalet des loisirs;

ATTENDU que le comité de sélection a procédé à l'étude de 2 soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la firme « Villeneuve, Tanguay et Hale » au coût de 56 000 \$ plus les taxes applicables.

RADIATION DE COMPTES

Reporté

3119-190606 **VÉLIRIUM**

- . Demande d'autorisation spéciale vendredi le 24 juin 2005

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre 20h00 le 24 juin et 08h00 le 25 juin. Cependant, l'activité ne devra pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir cette activité dans le futur.

3120-190606 **RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES – LOTISSEMENT**

ATTENDU qu'il est déposé par la compagnie 9146-9098 Québec Inc. un plan de lotissement pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées et comprenant le prolongement de la rue de l'Érablière et cinq (5) terrains pour fins de constructions résidentielles unifamiliales isolées;

ATTENDU que le plan de lotissement peut être approuvé nonobstant les discussions pour un second accès;

ATTENDU que le plan de lotissement est conforme au règlement de lotissement et au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche

et résolu unanimement d'accepter le plan de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Benoît Émond, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3121-190606 **PAUL CHOUINARD**

ATTENDU que M. Paul Chouinard, résidant au 17, rue du Sorbier, a déposé les plans pour une demande de permis de construction pour installer un garage de type "grange" dans la marge de recul avant;

ATTENDU que le terrain a une superficie de 221779m² et que la maison est construite à environ 300m. de la rue du Sorbier;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 1 de l'article 5.3.3 du Règlement de zonage numéro 967, les bâtiments accessoires doivent être implantés dans les cours latérales ou arrière, mais qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale les équipements accessoires installés dans la cour avant peuvent être autorisés;

ATTENDU que le projet n'a pas pour effet de dégrader le milieu, n'empêche aucune percée visuelle et ne cause aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver la demande de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3122-190606 **VÉLIRIUM – MARCHÉ AUX PUCES**

ATTENDU que la Corporation Coupe du Monde de vélo de montagne Mont Ste-Anne a déposé une demande d'autorisation pour opérer un marché aux puces les 17, 18 et 23 juin prochain dans le cadre du vélirium;

ATTENDU que la Corporation désire accroître la participation de la population environnante et offrir une activité complémentaire pour que le Vélirium devienne une fête accessible à un public plus large;

ATTENDU que cette activité est offerte, pour cette année, à titre expérimentale afin de connaître les retombés sur l'activité principale qu'est le Vélirium;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver la demande, le tout suivant la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme.

3123-190606 **CLUB DE SOCCER COSTE DES BEAUX-PRÉS-ISLE D'ORLÉANS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire au Club de soccer pour la tenue d'une réunion le 10 juillet 2006.

3124-190606 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À UN COÛT MOINDRE ET APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT ORIGINAL (RÈGLEMENT 1023)**

ATTENDU que la Ville de Beupré a entièrement réalisé l'objet du règlement no 1023 à un coût supérieur que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 493 999 \$;

ATTENDU qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 245 000 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU que pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Beaupré a approprié la subvention versée par Le Ministère de la Sécurité publique au montant de 226 161 \$;

ATTENDU que pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Beaupré a approprié à même son fonds général la somme de 22 838 \$;

ATTENDU qu'il existe un solde de 155 000 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 1023 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

- a) que le montant de la dépense du règlement no 1023 soit réduit de 400 000 \$ à 245 000 \$;
- b) que le montant de l'emprunt du règlement no 1023 soit réduit de 400 000 \$ à 245 000 \$;
- c) qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

3125-190606 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE (RÈGLEMENT 1034)**

ATTENDU que la Ville de Beaupré a entièrement réalisé l'objet du règlement no 1034 à un coût supérieur que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 426 939 \$;

ATTENDU qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 349 000 \$ a été financée façon permanente;

ATTENDU que pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Beaupré a approprié à même son fonds général la somme de 77 939 \$;

ATTENDU qu'il existe un solde de 580 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 1034 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

- a) que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 1034 soit réduit de 349 580 \$ à 349 000 \$;
- b) qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

3126-190606 **ABROGER RÉOLUTION #3092-050606**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'abroger la résolution #3092-050606 adoptée le 5 juin 2006.

3127-190606 **EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR-SURVEILLANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Michel Gagné à titre d'animateur-surveillant pour la période du 20 juin au 2 septembre 2006 au tarif horaire de 12,00 \$

3128-190606 **AGENCE DE SÉCURITÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'engager un agent de sécurité pour assurer une surveillance la nuit au plateau sportif.

3129-190606 **COLLOQUE APEC 2006**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de verser la somme de 350,00 \$ à l'Association professionnelle des enseignantes et enseignants en commerce pour la tenue de leur colloque qui se tiendra au Château Mont Ste-Anne les 19 et 20 octobre 2006.

3130-190606 **ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX – HABITATIONS BOIVIN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec Les Habitations Boivin dans le cadre du projet « Résidence pour personnes âgées ».

3131-190606 **AJOURNEMENT**

Le conseil désire ajourner la séance afin de discuter de l'opportunité d'ajouter des items à l'ordre du jour pour lesquels le conseil n'a pu se prononcer.

À 20h50, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'ajourner la réunion jusqu'à 21h45.

3132-190606 **REPRISE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h45, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré que la présente séance soit reprise.

3133-190606 **CESSION POUR FINS DE PARC – HABITATIONS BOIVIN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter la cession du lot 24-89 à titre de cession pour fins de parc.

3134-190606 **REMPLACEMENT DE M. SERGE SIMARD AU CSI RÉGIONAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Patrick Goupil à remplacer M. Serge Simard à la réunion du 22 juin 2006.

3135-190606 **TERRAIN NON ENTRETENU**

ATTENDU que le 5 juin dernier une mise en demeure était acheminée au propriétaire de l'immeuble sis au 2 rue de la Seigneurie à Beupré l'enjoignant de couper et de ramasser le gazon de sa propriété;

ATTENDU qu'en date de ce jour le propriétaire n'a toujours pas donné suite à la mise en demeure mentionnée précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la tonte et au ramassage du gazon et qu'une facture ainsi qu'un constat d'infraction soient acheminés au propriétaire de l'immeuble.

3136-190606 **ABROGER RÉOLUTION 2713-200605**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'abroger la résolution 2713-200605.

3137-190606 **FÊTE CHAMPÊTRE – GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser les garderies en milieu familial à utiliser gratuitement le terrain des loisirs pour la tenue d'une fête champêtre le 29 juin de 8h30 à 17h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3138-190606 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 22h20.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe